



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction générale des Finances publiques  
Service de gestion comptable de Trouville-sur-  
Mer**

Rue d'Aguesseau  
141360 Trouville-sur-Mer  
Téléphone : 02 31 87 88 78  
Mél. : [sgc.trouville@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:sgc.trouville@dgfip.finances.gouv.fr)

**POUR NOUS JOINDRE :**

Jours et heures d'ouverture : Tous les jours 8h45-  
12h/13h15-16h sauf le mercredi  
Réception : avec ou sans RDV  
Affaire suivie par :

Accusé de réception en préfecture  
014-261400428-20231011-2023-44-DE  
Date de télétransmission : 11/10/2023  
Date de réception préfecture : 11/10/2023

**751-SD**



**FINANCES PUBLIQUES**

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE TROUVILLE-SUR-MER  
RUE D'AGUESSEAU  
CS 10188  
14360 TROUVILLE-SUR-MER**

**MADAME LA PRÉSIDENTE DU CCAS DE TROUVILLE  
SUR MER  
17 RUE BIESTA MONRIVAL**

**14360 TROUVILLE SUR MER**

Trouville-sur-Mer, le 17/08/2023

Objet : Avis du comptable public sur la mise en œuvre du droit d'option pour adopter le référentiel M57

Madame la Présidente,

En application du décret n° 2015-1899 du 30 décembre 2015, vous sollicitez, mon avis sur l'adoption du référentiel M57 par droit d'option pour le CCAS de Trouville sur Mer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

En application des dispositions précitées, j'ai l'honneur d'accuser réception de votre demande et de vous faire part de mon accord de principe pour l'application par le CCAS de Trouville sur Mer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Dans le cadre de ce changement de référentiel, je me permets d'appeler votre attention sur les points suivants :

- le changement de nomenclature ne peut intervenir qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier suivant la date de la délibération par laquelle la collectivité applique son droit d'option pour le référentiel M57 ;
- l'option pour le référentiel M57 implique l'adoption pour ses budgets annexes administratifs, les budgets SPIC demeurant régis par l'instruction budgétaire et comptable M4.

En application des dispositions de l'article 1<sup>er</sup> du décret n°2005-1899 précité, le présent avis est joint au projet de délibération.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La Responsable du Service de Gestion Comptable

Valérie Nativelle

